



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (F.E.A.R.) financé par le budget européen.



# Natura 2000

## Démarche contractuelle et valorisation des territoires

### Site Natura 2000 Etangs du canal d'Ille-et-Rance

> Réunions de concertation – 30 juin au 7 juillet 2016



## > Objectifs de la réunion

- Présentation de la démarche Natura 2000
- Les outils mobilisables
- Le site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance
- Un territoire à enjeux et à valoriser
- Premières réflexions pour une éventuelle évolution du périmètre Natura 2000



# Natura 2000

## un point sur la démarche

# > Un réseau européen de sites naturels protégés



Le réseau Natura 2000 regroupe les **espaces naturels les plus remarquables** d'Europe



assurer le **maintien** de la biodiversité **en intégrant** les exigences **socio-culturelles** et **économiques** du territoire



# > 2 Directives européennes comme base du réseau Natura 2000

Directive « Oiseaux »  
1979 - 2009

Protection des espèces d'oiseaux  
rares ou menacées à l'échelle de  
l'Europe et de leurs habitats

**Z**one de  
**P**rotection  
**S**péciale

Directive « Habitats, Faune, Flore »  
1992

Protection des habitats et espèces d'intérêt  
communautaire

**Z**one  
**S**péciale de  
**C**onservation

**RÉSEAU NATURA 2000**

## *D'intérêt communautaire ?*

- > Espèces **en danger**, **rares**, **vulnérables** ou **spécifiques** à l'Union européenne
- > Habitats :
  - dont **l'aire de répartition est réduite**
  - constituant un **exemple remarquable**

### Habitat naturel

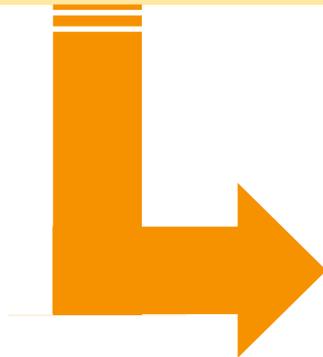
Espace terrestre ou marin qui se distingue par ses caractéristiques :  
géographiques, physiques,  
ou biologiques,  
naturelles ou semi-naturelles

Tous les habitats et espèces pour lesquels la France possède une **responsabilité** pour leur conservation

## > En France, une démarche contractuelle

- > Chaque état est libre des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux exigences de la commission européenne.

La France a fait le choix  
d'une **gestion concertée et contractuelle**  
des sites Natura 2000



- > Offrir la possibilité aux collectivités, acteurs et usagers de **s'impliquer** et **d'accompagner** la gestion de leur territoire
- > **Valoriser** les territoires

## > En France, une démarche contractuelle

Sur un site Natura 2000,  
les propriétaires et exploitants  
n'ont **aucune obligation** d'adhérer à la démarche

- > C'est le « droit commun » qui s'applique, tant pour la réglementation nationale que « locale » (arrêtés préfectoraux ou communaux) :
  - agriculture
  - chasse
  - sylviculture
  - ...
  
- > Certaines activités doivent faire l'objet de démarches administratives  
=> **Evaluation des incidences Natura 2000**

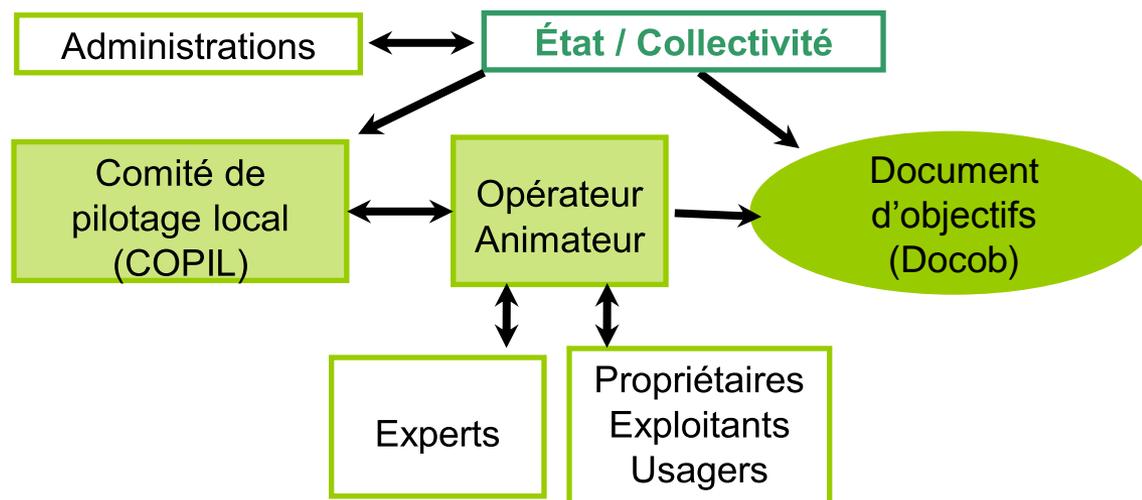
## > Le Document d'objectifs (DOCOb)

- > Document de synthèse pour assurer la cohérence et la planification de la gestion du site

### CONTIENT

Diagnostic complet du site : écologique et socio-économique  
 Identification des enjeux écologiques  
 Définitions des objectifs de conservation  
 Proposition d'actions de gestion

### ELABORE DANS LA CONCERTATION





## > Le Comité de pilotage (COPIL)

- > **Organe de concertation pour la gestion du site**
- > Valide les actions menées et en projet sur le site
- > Oriente la gestion du site et les actions à mener
  
- > **Constitué par les représentants :**
  - des différentes collectivités concernées par le site
  - des acteurs locaux
  - des usagers du site



## > L'animateur Natura 2000

- > Assure la préservation des milieux naturels sur le site
- > Assure la bonne prise en compte des enjeux de préservation des habitats et espèces du site par les acteurs locaux
- > Mène la concertation et la mise en réseau des différents acteurs du territoire
- > Rôle de relais sur le territoire :  
informations, appui technique/scientifique/administratif

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**Marion JANSANA**

**Chargée de mission Natura 2000**

(en remplacement de Armelle ANDRIEU)

1, Avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 RENNES CEDEX

Tél: 02.99.02.20.73

07.87.25.83.89

E-Mail : [marion.jansana@ille-et-vilaine.fr](mailto:marion.jansana@ille-et-vilaine.fr)



## > 1 SEULE partie réglementaire associée à Natura 2000 : l'évaluation des incidences

### OBJECTIF :

**Concilier** activités socio-économiques existantes et préservation des espaces naturels

En faisant réfléchir les porteurs de projets sur l'impact que leurs projets peuvent avoir sur les milieux et les espèces

# Les projets/activités concernés par l'évaluation des incidences ?



## Les projets déjà soumis à autorisation ou déclaration

*(au titre de la Loi sur l'eau, du code de l'urbanisme, des études d'impact, ...)*

### Liste nationale

*Décret du 09/04/2010*

### Liste locale 1

*Arrêté préfectoral du 18/05/2011*

## Projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000

### Liste locale 2

*Arrêté préfectoral du 01/12/2014*

## Projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000 :

**Premiers boisements (surface > 0,5 ha)**

**Retournement de prairies permanentes ou landes  
(hors entretien par travail superficiel du sol)**

Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit majeur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique

**Création de plan d'eau permanent ou non (superficie > 500m<sup>2</sup>)**

Création d'un barrage de retenue (hauteur > 1m)

**Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais (surface > 100 m<sup>2</sup>)**

**Réalisation de réseaux de drainage (superficie > 1ha)**

Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs

Travaux et aménagements sur des parois rocheuses

Mise en culture de dunes

**Arrachage de haies (ouverture > 6m)**

Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports

**Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste**

Utilisation d'une hélisurface terrestre

# Incidences de l'application de la réglementation liée à Natura 2000 sur les pratiques agricoles actuelles ?



	Nouvelle PAC	Directive Nitrates	Loi sur l'Eau	Autre	EIN2000
Drainage, remblaiement ZH	-	Remblaiement, assèchement et drainage interdits (0 m <sup>2</sup> )	Remblaiement, assèchement et drainage > 1000 m <sup>2</sup> soumis à déclaration	-	Remblaiement et assèchement > 100 m <sup>2</sup> soumis à autorisation Drainage > 1ha soumis à autorisation
Fertilisation	Fertilisation azotée équilibrée	Fertilisation azotée équilibrée	-	Périmètre de Protection de Captage	-
Traitements phytosanitaires	-	-	-	Périmètre de Protection de Captage	-
Retournement de prairies	Surface en Prairies Permanentes figée au niveau régional <b>Verdissement PAC : retournement interdit des PP d'intérêt environnemental fort (à définir)</b>	<b>Retournement de PP en zone inondable interdit</b>	-	PPC	Retournement de PP et landes (sauf travail superficiel) soumis à autorisation
Arasement de haies	<b>Arasement interdit. Déplacement limité (2%) et soumis à déclaration</b>	-	-	Selon les PLU, la Loi Paysage préserve la densité de bocage, sans figer les linéaires	Arasement des haies de plus de 25m soumis à autorisation (hors brèches)



# Natura 2000

un ensemble d'outils  
mobilisables



## > Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques

- > Dépendent des Fonds FEADER (second pilier de la PAC)
- > Politique européenne et nationale déclinée au niveau régional dans le programme de Développement Rural (PDR)
- > Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ouvrent droit aux MAEC « localisées »
- > Rémunérées à la parcelle
- > Engagements sur 5 ans

→ La présence dans le site Natura 2000 ouvre droit à la contractualisation d'un certain nombre de **MAEC « biodiversité »**

**Rémunérées à la parcelle**



## > Les MAEC sur le site

- > 2 PAEC sur le site :
  - 1 porté par Syndicat mixte du Bassin Versant du Linon
  - 1 porté par Syndicat mixte du Bassin versant de l'Ille et l'Illet

- > MAEC ouvertes à la contractualisation sur le site Natura 2000 :

Mise en herbe et absence de fertilisation	338 €/ha/an
Absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	159 €/ha/an
Gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	326 €/ha/an
Maintien de la richesse floristique	66 €/ha/an
Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	58 €/ha/an
Amélioration de la gestion pastorale	178 €/ha/an
Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers	316 €/ha/an



## > Les contrats Natura 2000

- > Permettent la mise en œuvre de travaux de gestion des habitats naturels, pour assurer leur préservation

- > 5 ans

→ Surcoût engendrés **subventionnés à 100%**  
par des fonds européens et nationaux

## > La charte Natura 2000

- > Ensemble de recommandations et engagement pour une gestion adaptée des habitats et espèces d'intérêt communautaire

- > 5 à 10 ans

→ Les engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion :  
« bonnes pratiques »

Possibilité d'exonération de la Taxe foncière sur le non bâti



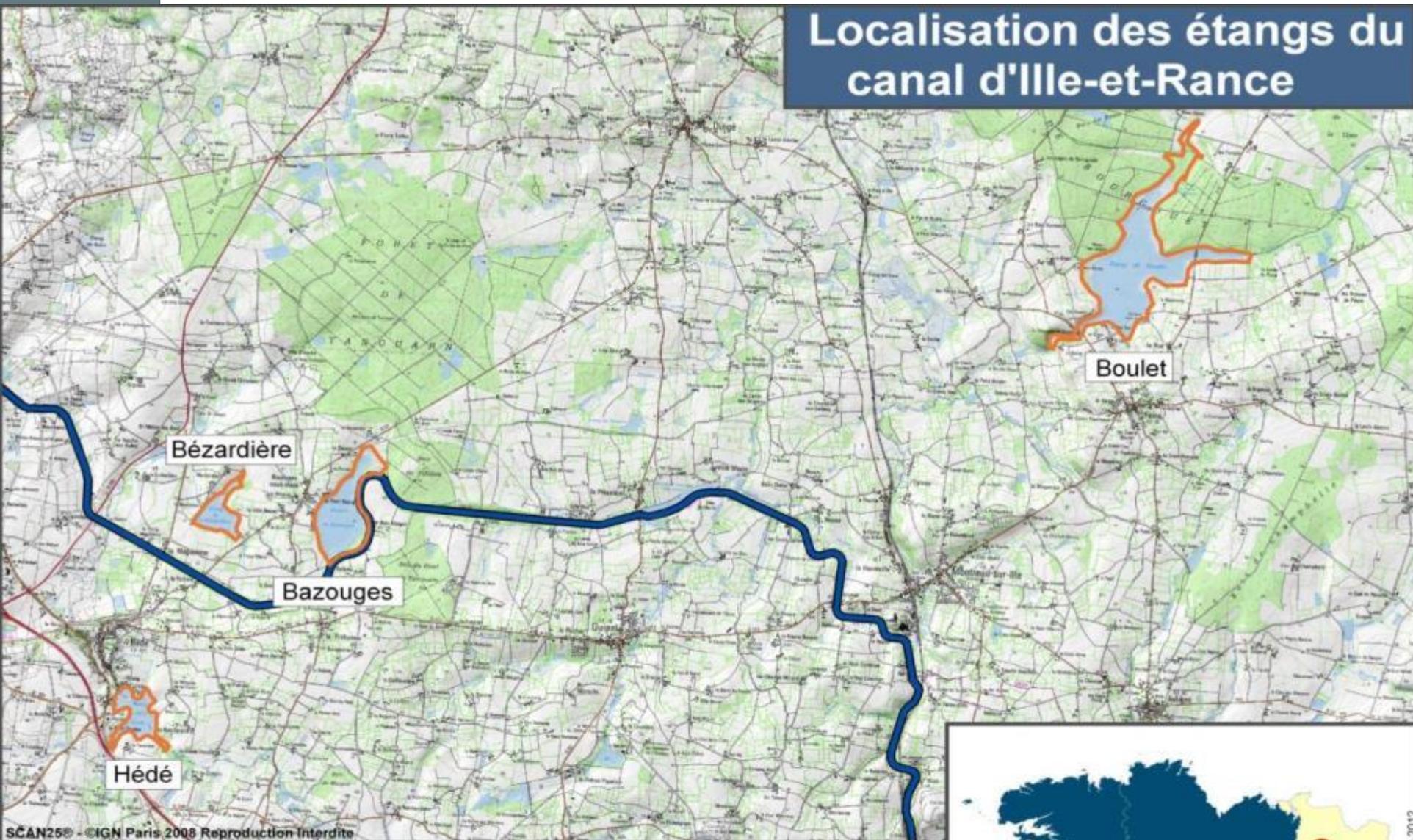
# Pourquoi le site des Etangs du canal d'Ille-et-Rance ?



## > Le site des Etangs du canal d'Ille-et-Rance

Nom officiel du site Natura 2000	« Etangs du canal d'Ille-et-Rance »
Identifiant au titre de la Directive Habitat, Faune, Flore	FR5300050
Date de désignation en ZSC	04 mai 2007
Superficie officielle du site	246 ha
Date de création du COPIL	19/11/2010 modifiée les 24/06/2011, 08/04/2013 et 04/04/2014
Date d'approbation du DOCOB	12 décembre 2012
Date de délibération de l'opérateur pour l'animation du DOCOB	28 avril 2014
Opérateur	Département d'Ille-et-Vilaine
Président du COPIL	Marc HERVE, conseiller départemental

# Localisation des étangs du canal d'Ille-et-Rance

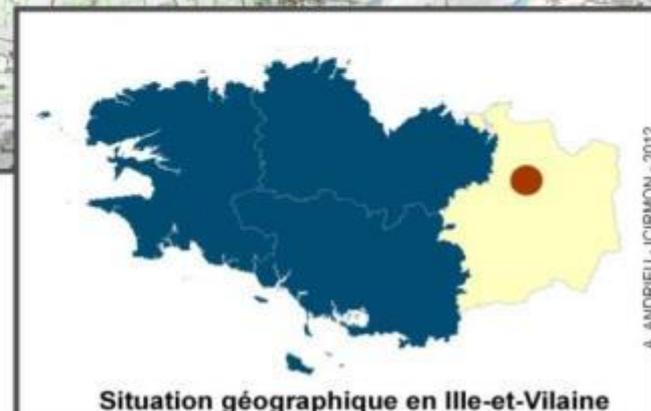


SCAN25® - ©IGN Paris 2008 Reproduction interdite

## Légende

-  Site Natura 2000  
FR5300050
-  Canal d'Ille-et-Rance

0 500 1 000 m



Situation géographique en Ille-et-Vilaine

# > Les habitats d'intérêt communautaire du site



Les étangs du canal  
d'Ile-et-Rance

Pelouse à Littorelle et/ou Isoètes –  
3130 (étang de Hédé)



↑ Pelouse à Littorelle – 3110  
(étang du Boulet)

Bas-marais acidiphile – 6410-12  
et tourbière dégradée – 7120 →  
(queue d'étang de Bazouges)



# > Les habitats d'intérêt communautaire du site



Prairie à Molinie sur sol tourbeux  
– 6410 (butte des épinettes,  
étang du Boulet)



Tourbière haute active – 7110\*  
(étang de Pont-au-Marquis)



Lande humide – 4020\* (butte  
des épinettes, étang du Boulet)



# > Les espèces d'intérêt communautaire du site



Coléanthe délicat – *Coleanthus subtilis*



Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*



Grand murin – *Myotis myotis*



Triton crêté – *Triturus cristatus*



# > Les lieux de vie des espèces d'intérêt communautaire du site



Boisement en bordure du canal d'Ille-et-Rance



Arbres à cavité



Zones humides et berges des cours d'eau et des étangs



Arbres en ragosses



# > Les autres espèces patrimoniales sur le site



Figure : Piment royal (A. ANDRIEU) ; Triton marbré (C. CARTIER) ; criquet ensanglanté (P. LETORT)



Figure : Leste des Bois (P. LETORT) ; Oreillard roux (T. DUBOS) ; crapaud calamite (R. MOREL)



## > Les autres espèces patrimoniales sur le site



Figure : Drosera à feuilles rondes (A. ANDRIEU) ; Comaret (A. ANDRIEU) ; Trèfle d'eau (A. ANDRIEU)

## > Des activités socio-économiques d'importance

**Agriculture** Tourisme

Manifestations sportives Chasse

Pêche **Exploitation forestière**

Alimentation en eau du canal d'Ille-et-Rance

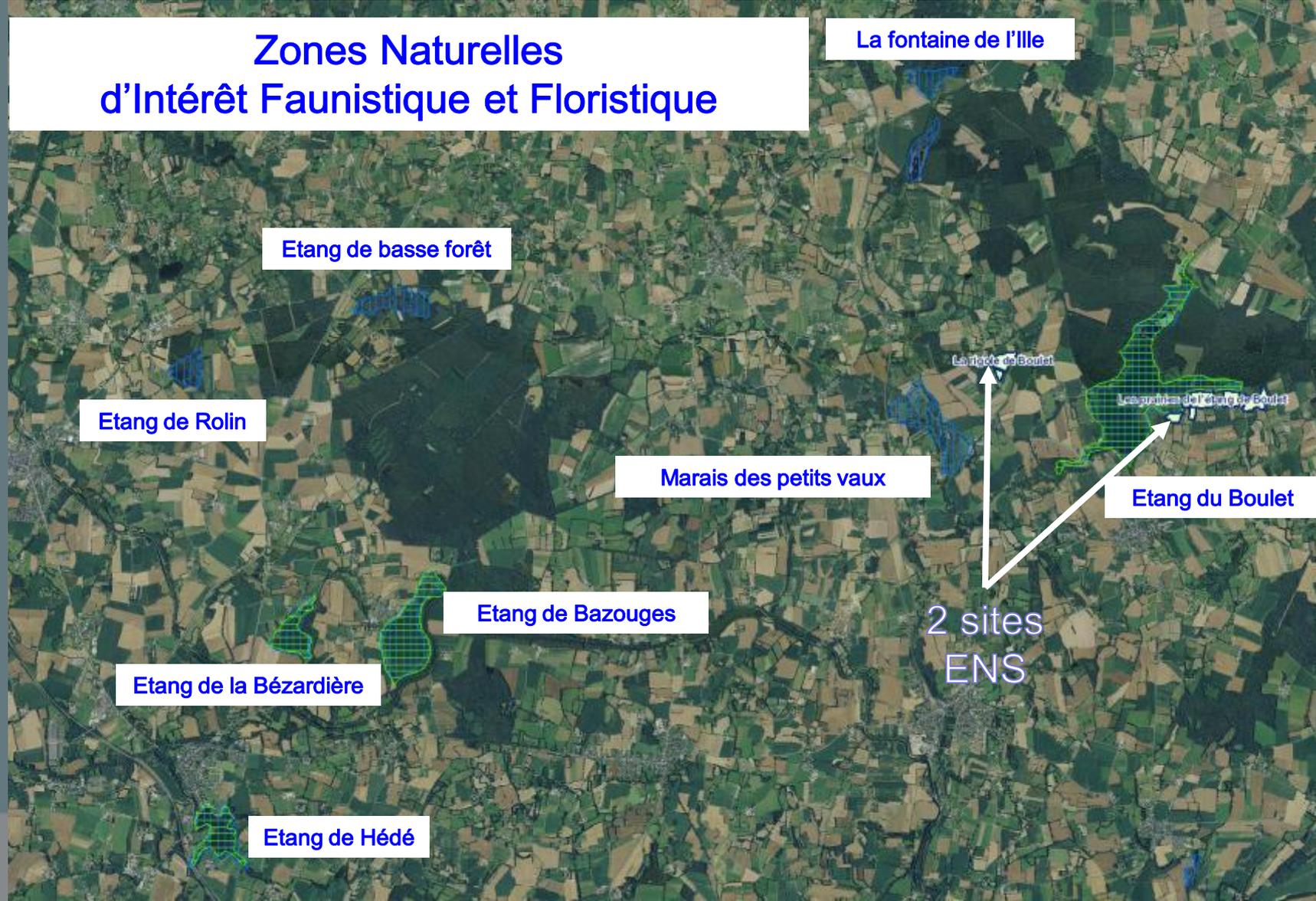
**Pisciculture** Activités de plein-air



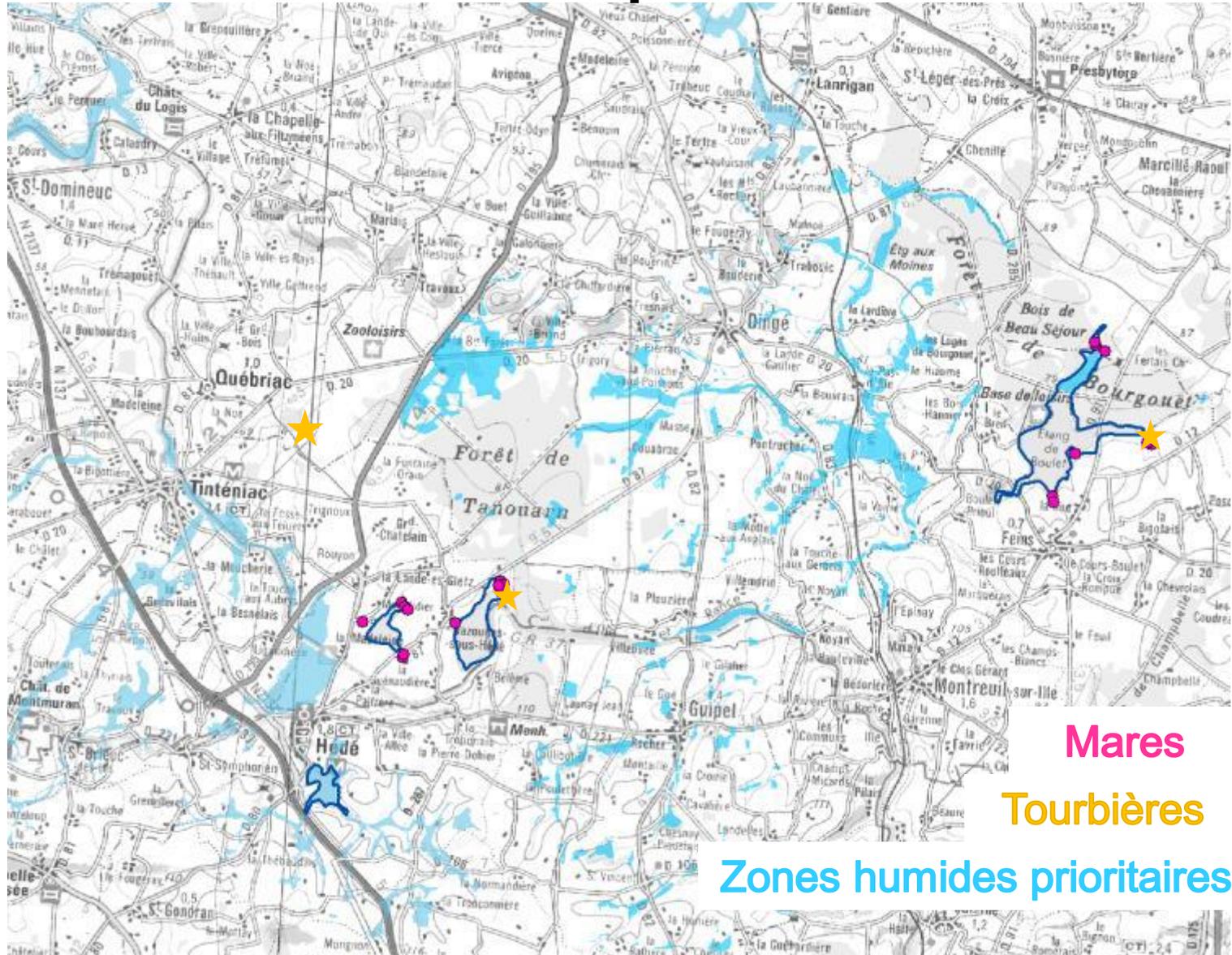
# Un territoire aux enjeux multiples

## > Un patrimoine naturel reconnu

### Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

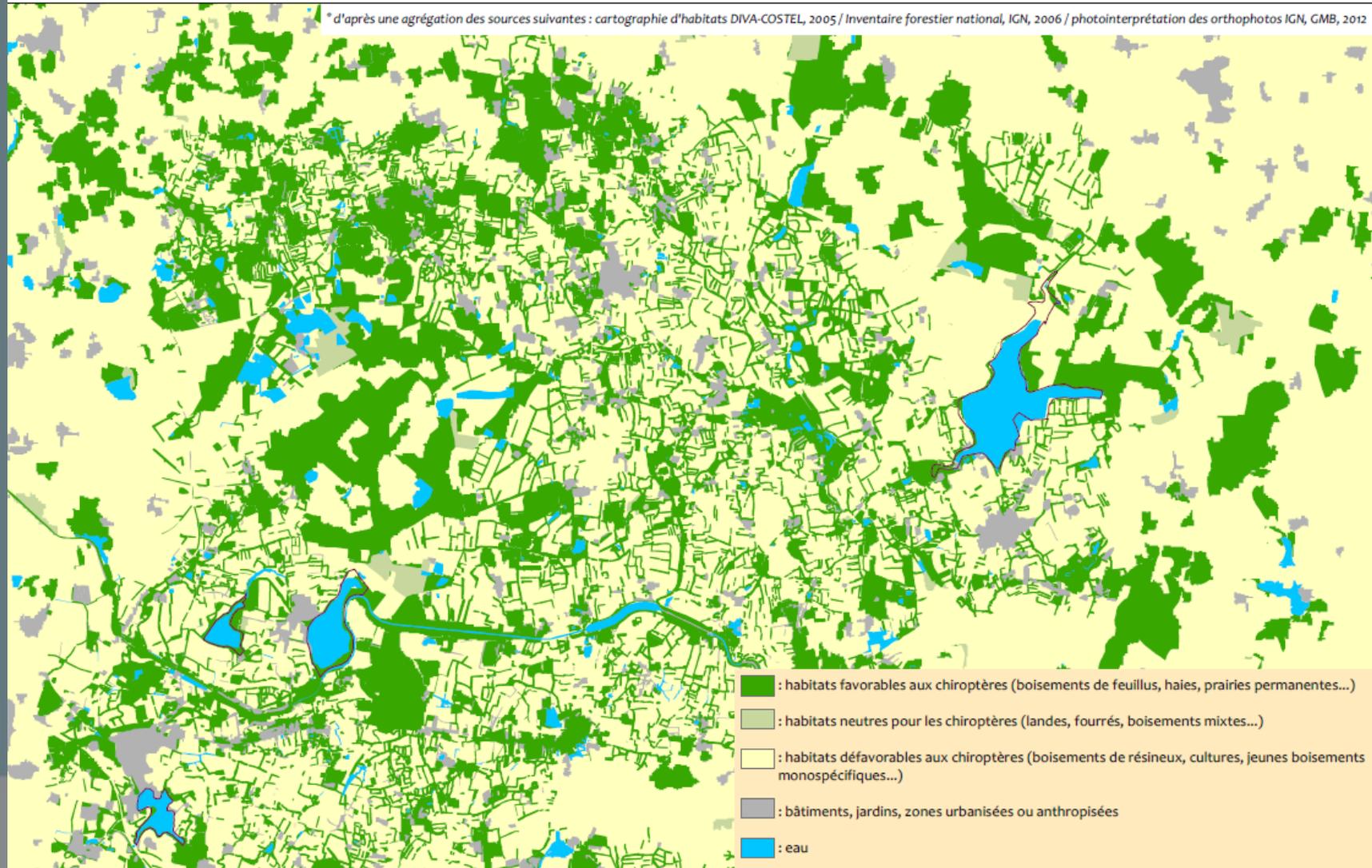


## ➤ Des zones humides à préserver



## > Des habitats d'importance pour les espèces (chauve-souris)

\* d'après une agrégation des sources suivantes : cartographie d'habitats DIVA-COSTEL, 2005 / Inventaire forestier national, IGN, 2006 / photointerprétation des orthophotos IGN, GMB, 2012



# > Nécessité de préserver les continuités écologiques



Permettre le déplacement des espèces : Corridors

=> Donc assurer leur survie

Préserver la fonctionnalité des écosystèmes

=> Donc les services écosystémiques



## > Des habitats d'intérêt communautaire à proximité du site



Boulaies tourbeuses



Forêt de ravin à scolopendre



Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx

## > Des activités socio-économiques majeures pour le territoire

### AGRICULTURE

- > Forte importance sur le territoire
- > Polyculture et élevage bovin
- > Existence d'un bocage encore bien préservé



## > Des activités socio-économiques majeures pour le territoire

# ALIMENTATION EN EAU DU CANAL D'ILLE-ET-RANCE

> Grâce aux étangs qui jouent le rôle de réservoirs



## > Des activités socio-économiques importantes pour le territoire

### GESTION FORESTIÈRE

- > Surface importante occupée par les boisements, qui marquent le paysage
- > Des forêts privées et différents objectifs de gestion (production,...)



## > Des activités socio-économiques importantes pour le territoire

### TOURISME ET ACTIVITES DE PLEIN-AIR

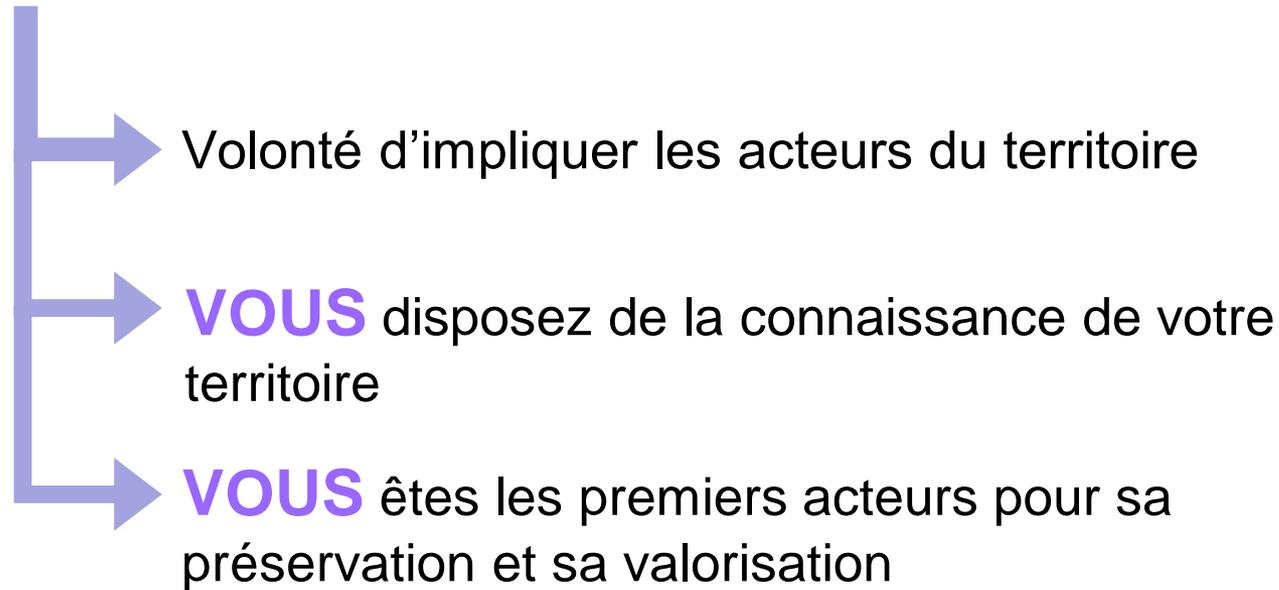
- > Base de loisirs nautiques (Etang du Boulet)
- > Territoire des 11 écluses
- > Rigole du Boulet





# Une réflexion pour une révision du périmètre Natura 2000

- > Réflexion validée par le Comité de Pilotage du site
- > Volonté d'une **démarche concertée** sur le territoire :





## > OBJECTIFS

- > Préserver les **habitats d'intérêt communautaire** et **habitats d'espèces** d'intérêt communautaire qui ne sont pas encore intégrés dans le site
- > **Préserver les continuités écologiques** pour assurer le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes  
⇒ Donc les **services rendus par ces écosystèmes**
- > **Valoriser** le territoire
- > Vous fournir des **outils et des moyens** pour préserver votre territoire



- > Suite aux premières réunions, des remarques ont été émises et seront prises en compte, notamment, concernant les parcelles agricoles :
  - les terres labourables et les sièges d'exploitation n'ont pas vocation à être intégrés
  - S'intéresser en priorité aux prairies permanentes en amont des masses d'eau
  
- > Echange d'aujourd'hui vise à recueillir vos premières remarques

## >A SUIVRE :

Travail sur le tracé du périmètre par groupes et par communes envisagé prochainement

Nécessité de former des groupes de travail fonctionnels :  
**volontaires ?**

**Période la plus favorable selon vos activités ?**



Pour toute remarque ou information  
nous restons à votre disposition.

Merci pour votre attention

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**Marion JANSANA**

**Chargée de mission Natura 2000**

(en remplacement de Armelle ANDRIEU)

1, Avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 RENNES CEDEX

Tél: 02.99.02.20.73

07.87.25.83.89

E-Mail : [marion.jansana@ille-et-vilaine.fr](mailto:marion.jansana@ille-et-vilaine.fr)